

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2022

Date de convocation : 17 février 2022

Étaient présents : MS FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, MME HARDY Stéphanie, MME ENDELIN Mylène MS LAVALLEY Bruno, BLOT Marc-Antoine

Pouvoir : M Olivier LETABLIER donne pouvoir à M LAVALLEY Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur COLLART Bernard

PRESENTATION PARTENARIAT AXA COMMUNE POUR ENQUETE MISE EN PLACE COMPLEMENTAIRE SANTE INDIVIDUALISEE AUX HABITANTS AVEC MONSIEUR CACCIALUPI

Monsieur CACCIALUPI du groupe AXA présente au Conseil Municipal les modalités d'un partenariat éventuel avec la commune au moyen d'une enquête près des habitants pour la mise en place d'une complémentaire santé individualisée permettant aux habitants de la commune de bénéficier d'un contrat de groupe.

Monsieur le Maire est autorisé par l'ensemble des élus à signer la convention avec AXA, cette convention étant d'une durée d'un an renouvelable.

APPROBATIONS DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du conseil du 25 janvier ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé par le Conseil Municipal.

ADRESSAGE : VALIDATION ET DELIBERATION DENOMINATIONS DES VOIES - PROJET NUMEROTATION

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide les dénominations suivantes pour la voirie communale :

- 1 Route du Coutançais
- 2 Impasse de la Flambardièrre
- 3 Chemin de la Masure
- 4 Rue de la Lande
- 5 Route de la Mécanique
- 6 Route du Bouillon
- 7 Chemin de l'Hôtel au Roux
- 8 Route du Pont de Hauteville
- 9 Chemin de l'Hôtel Godefroy

- 10 Impasse de l'Hôtel Godefroy
- 11 Impasse de la Tortinière
- 12 Chemin de la Carrière
- 13 Route du Moulin de Pipey
- 14 Chemin de l'Hôtel Rouxel
- 15 Chemin du Château
- 16 Route de la Jaminière
- 17 Chemin de la Jaminière
- 18 Route du Gavron
- 19 Chemin Les Mesnils
- 20 Chemin de l'Hôtel Rauline
- 21 Chemin de la Cardonnière
- 22 Impasse de la Cardonnière
- 23 Route du Stade
- 24 Route du Cotentin
- 25 Chemin de la Heuzerie
- 26 Chemin Le Bel
- 27 Chemin La Maugerie
- 28 Rue l'Eglise Notre Dame
- 29 Rue du lotissement Altavilla
- 30 Impasse du Lotissement Altavilla
- 31 Chemin de la Cave
- 32 Impasse de l'Hotel Hardel
- 33 Impasse de Vanloue

conformes à la cartographie jointe en annexe.

Par ailleurs, la numérotation fait l'objet d'un travail en cours de finition. Celle-ci fera l'objet d'une approbation lors du prochain conseil à la remise du livret définitif. Après validation de la prestation de l'expertise d'adressage, il sera alors ensuite transmis un certificat d'adressage à chaque propriétaire d'immeuble ou occupant précisant sa nouvelle adresse.

AVIS POUR ACTUALISATION STATUTS CMB

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier du Président de Coutances mer et bocage rappelant que les statuts doivent être adaptés régulièrement, notamment pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités.

Il a ainsi été proposé au conseil communautaire, lors de sa séance du 26 janvier dernier, diverses modifications des statuts actuels qui ont été acceptées, portant notamment sur la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences Economie, Environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Ecoles, Action sociale, Sport et Voirie.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes membres de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces actualisations statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur cette actualisation statutaire.

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver les statuts actualisés de Coutances mer et bocage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette actualisation des statuts.

COMMERCE MULTI-SERVICES : POINT SUR L'AVANCEMENT PROJET ET PRESENTATION ETUDE TRAVAUX

1- La CCI et la Chambre des Métiers ont rendu leur étude conjointe de marché préalable à l'implantation d'un commerce dans le bourg de la commune.

Il est constaté que la reprise d'un commerce multi services sur le modèle actuel semble difficile sur une base d'une exploitation identique en raison d'une capacité d'autofinancement insuffisante pour faire face à un éventuel remboursement d'emprunt ou de loyer pour un nouveau repreneur.

Néanmoins, pour la dynamique du village et pour le service rendu à la population, la multiplication des activités reste une force (projet épicerie café jeux licence IV) et des atouts formidables pour ce projet.

La viabilité serait conditionnée :

- à la mise en place d'un loyer modéré à l'exploitant
- à une implication de l'exploitant dans la vie locale et associative comme cela est prévu
- à un consommateur local de la part des habitants

Ces conditions semblent aujourd'hui réunies par la forte implication de l'équipe municipale et la volonté de proposer à la repreneuse un outil modernisé, accueillant et un loyer modéré.

2- Suite à la remise d'un premier carnet de plans par le groupement d'études (Laquaine, Coquière Lebas-Maloisel) comprenant les travaux sur bâtiment (adaptation de l'existant, travaux de construction et lots techniques), complétée d'un premier chiffrage, le conseil a pu commenter, afin d'adapter ou corriger les points à améliorer ou posant questionnement. Une nouvelle rencontre est prévue la semaine prochaine avec le groupement pour un échange afin de faire vivre le document de travail en tenant compte des remarques formulées.

CONVIVIO : AVENANT A LA CONVENTION DE SEPTEMBRE 2021

Une convention avait été signée en septembre 2021 pour une durée de 3 ans. Convivio a envoyé un courrier faisant part de ses difficultés actuelles au vu de la crise sanitaire et des augmentations de prix des denrées alimentaires depuis quelques mois et une proposition d'avenant concernant l'augmentation du prix des repas à partir du 1^{er} avril 2022 d'environ 6.5%. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ce nouvel avenant valable du 1^{er} avril 2022 au 31 août 2023.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : COMMUNE ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les états de consommation des crédits des budgets commune et lotissement pour 2021. Les comptes administratifs seront votés lors d'une prochaine réunion en même temps que les comptes de gestion.

L'étude des états de consommation du budget général fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 98 838.81 € (recettes 289 195.85 €, dépenses 190 357,04 €) et un déficit de la section d'investissement de 40 436,75 € (recettes 47 629.89, dépenses 88 066.64).

- Le résultat 2021 cumulé des 2 sections traduit un excédent de 58 402,02 €. La capacité d'autofinancement nette est de +59 109 €.

Le résultat de clôture 2021 fera apparaître un excédent de 336 593 €.

Concernant le budget lotissement, le résultat 2021 se traduit par un résultat de -9040.60€ (opération de vente de parcelle étant échoué).

DEBAT TAXES COMMUNALES 2022 ET PRIORISATION INVESTISSEMENT 2022

L'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 n'est à ce jour pas connu. Toutefois, le maire informe que les bases d'imposition (valeurs locatives) indexées sur l'INSEE seront relevées de +3.4% générant un effet mécanique de hausse sans qu'il soit touché aux taux. Un maintien des taux communaux à l'identique serait souhaitable dans le contexte économique actuel afin de limiter la pression fiscale, car une hausse des taux communautaires n'est pas à écarter.

Les investissements 2022 devenant prioritaires sont l'acquisition des murs du commerce multiservices, puis les travaux d'adaptation et d'extension de celui-ci. Après le passage de la commission travaux, un programme de reprise de certains chemins communaux sera alors défini. La mise en place prochaine du nouvel adressage nécessitera l'acquisition de panneaux et plaques.

SUBVENTIONS 2022 (SUITE)

La mairie a reçu de nouvelles demandes de subventions. Après les avoir examinées, et délibéré, le Conseil Municipal accorde une subvention de 50 € à la solidarité Paysans Basse-Normandie.

QUESTIONS DIVERSES

Location T3 Altavilla

- Pour faire suite à un relogement d'urgence d'une famille hautevillaise consécutive à l'incendie ayant détruit leur habitation, la proposition du maire de reloger M et Mme David LECAUDEY dans le logement vacant depuis quelques mois (en raison de la non réalisation de travaux à effectuer suite à un litige avec les constructeurs) est validée par le conseil. Le bien sera loué en l'état. Le bail débutera le 1^{er} mars 2022 et sera établi sur la base d'un loyer de 500 € mensuel pour une durée indéterminée allant jusqu'à la date de retour possible de cette famille à son domicile.

Commission travaux

- La commission travaux se réunira le samedi 12 mars 2022 afin d'établir un état des lieux de la voirie communale.

Animation estivale Office tourisme

- Après une rapide information du maire relative à une manifestation temporaire d'été dans le cadre des « Zendurances » portée par l'office du tourisme coutançais (EPIC) dans diverses communes de la CMB, une exposition extérieure nécessite la pose et la prise en charge de poteaux en bois par la commune (environ une quinzaine). Le conseil se montre favorable à cette demande.